

# LE PCRS

## PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ



RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ  
DU SYNDICAT  
DU SUD DE LA RÉOLE



### UN FOND DE PLAN PRÉCIS ET COMMUN

Le PCRS est porté par le SDEEG, autorité locale compétente pour le PCRS.  
*En partenariat avec les gestionnaires de réseaux : Enedis, GRDF, Regaz, les régies d'électricité, Gironde numérique*  
*Les intercommunalités girondines : CDC, syndicats d'eau...*

### LES OBJECTIFS DE CETTE DÉMARCHE MUTUALISÉE :

#### LES OBJECTIFS DU PCRS

- ▶ Acquérir rapidement un fond de plan précis sur l'ensemble du territoire girondin
- ▶ Mutualiser le coût d'acquisition entre tous les opérateurs de réseaux et les collectivités
- ▶ Mettre en place une gouvernance de la donnée cartographique pour permettre à tout partenaire ou utilisateurs futurs de récupérer et/ou d'alimenter une donnée la plus à jour possible

### UN PCRS PEUT ÊTRE...



...RASTER



...VECTEUR



...MIXTE

## LE PCRS, ÇA SERT À QUOI ?

### EN QUOI LE PCRS EST-IL COMPLÉMENTAIRE AUX OUTILS SIG EXISTANTS ? DEMAIN AVEC LE PCRS

Le PCRS a vocation à devenir le nouveau référentiel précis à très grande échelle.

Actuellement, la plupart des SIG utilisent des couches de base comme les cartes IGN, le cadastre et des vues aériennes (open streetmap) en couche de base mais leur précision est insuffisante et le catalogue des données disponibles reste limité. Le PCRS, de part sa structure, peut donner la possibilité aux SIG existants de modéliser l'ensemble du domaine public et ainsi mieux gérer le patrimoine des collectivités (réseaux, voirie, signalisation, espace vert, bâtiment). Le PCRS permettra un élargissement des usages : gestion des réseaux, de la voirie, de l'urbanisme, modélisation des risques d'inondations...



**CADASTRE SOLAIRE**



**MAQUETTE 3D**



**JUMEAUX NUMÉRIQUE  
3D**



**GESTION DE LA SIGNALISATION  
VERTICALE**

## UNE OBLIGATION LÉGALE

### LA SÉCURITÉ : UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE POUR LES COMMUNES

En complément des obligations réglementaires sur le géoréférencement des réseaux, la réforme anti-endommagement des réseaux impose également la mise en place d'un fond de plan précis et commun à l'ensemble des gestionnaires de réseaux en réponse aux DT/DICT.

Ce nouveau fond de plan mutualisé appelé Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sera obligatoire pour l'ensemble des gestionnaires de réseaux à compter de 2026.

#### 1ER 2026 JANVIER :

- Obligation d'utilisation du PCRS pour tous les gestionnaires de réseaux
- Les gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, éclairage public...) doivent répondre en classe A sur l'ensemble du territoire
- Les gestionnaires de réseaux non sensibles (eau, assainissement, numérique...) doivent répondre en classe A en unités urbaines

# AUJOURD'HUI,

## DES PLANS HÉTÉROGENES

Lorsqu'une entreprise réalise une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) avant de démarrer les travaux, elle reçoit un plan très spécifique de la part de chaque gestionnaire de réseau consulté (réseaux d'eau, de gaz, de chaleur...). Ces plans très hétérogènes et imprécis sont sources de confusion et d'accidents sur les chantiers, car même si la position du réseau est bonne, l'utilisation d'un mauvais fond de plan peut conduire à une mauvaise interprétation (par exemple l'affichage d'une canalisation sur le cadastre peut parfois laisser penser que la canalisation se situe en domaine privé alors qu'en réalité elle se situe sur le domaine public).

SANS  
LE  
PCRS



DT-DICT



PLAN DES RÉSEAUX DE GAZ



PLAN DES RÉSEAUX D'EAU



PLAN DES RÉSEAUX DE CHALEUR



AVEC  
LE



# DEMAIN,

## UN FOND DE PLAN COMMUN TRÈS PRÉCIS

Le recours au PCRS permet d'avoir un fond de plan précis et commun à l'ensemble des réseaux. L'objectif : disposer d'un référentiel commun pour y positionner avec précision l'ensemble des réseaux. Ce qui limitera alors les risques d'accidents et d'endommagement des réseaux.

PCRS

## LE SDEEG APLC

## OÙ EN EST- ON ?

**\*MNT : Modèle Numérique de Terrain**  
(ensemble de points 3D comprenant uniquement les éléments du terrain naturel).

**MNS : Modèle Numérique de Surface**  
(ensemble de points 3D comprenant les éléments du terrain naturel mais aussi le sursol, c'est-à-dire la végétation et le bâti)

### LA MISSION DU SDEEG

Autorité locale compétence pour le PCRS

- Mettre en place la gouvernance avec les partenaires
- Produire le PCRS initial
- Contrôler la production des données
- Consolider les données et les stocker
- Diffuser les données aux ayants droits
- Organiser, produire et contrôler les mises à jour en associant les partenaires dans un comité de pilotage
- Animer et former les acteurs

### ETUDE PRÉALABLE

Une étude de faisabilité technique et financière a été menée afin d'évaluer les besoins et ressources nécessaires pour la mise en place d'un PCRS en Gironde. Cette étude a mis en évidence que la question de l'usage du PCRS était fondamentale et qu'au regard des coûts, il était pertinent de retenir un scénario technique multi-usage, comportant une orthophoto sur l'ensemble du territoire (vol en cours de réalisation, assumé par le SDEEG et Enedis), et des données vectorielles en agglomération (traduction de données existantes mises au format PCRS et mises à jour futures).

#### > Un PCRS vecteur

sur l'ensemble des voiries en agglomération (environ 6 000 km de voirie) avec une classe de précision de 5cm en X,Y, Z

#### > Un PCRS image ou orthophoto

sur l'ensemble du territoire (soit environ 10 000 km<sup>2</sup>) (orthophoto très haute résolution avec un pixel de 5cm et MNT/MNS\* avec une précision X,Y et Z de 10 cm)

**POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PCRS :**



SDEEG.FR



05 56 16 49 92



FRANCOISE.CHADUTEAU@SDEEG33.FR

